|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG DEFIS A1 |
| Numéro de poste Sysper: | 349011 disponible à partir du 1er août |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Anne FORT  1er trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 17-12-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La Direction A « Industrie de la défense » a pour mission de promouvoir la compétitivité durable de l'industrie de la défense de l'UE, notamment en renforçant sa résilience et sa réactivité et en encourageant sa capacité d'innovation. Elle doit également soutenir un marché européen de la défense qui permette la création d'emplois, la disponibilité des compétences et des conditions de concurrence équitables. Dans ce contexte, l'un des principaux objectifs poursuivis est de créer des conditions-cadres stimulant la coopération transfrontalière européenne dans le développement de technologies et de capacités de défense.

L'une des principales responsabilités de la direction à cet égard est de mettre en œuvre les programmes industriels de défense de l'UE, tels que le Fonds européen de défense et ses programmes précurseurs, la loi sur le soutien à la production de munitions et le renforcement de l'industrie européenne de la défense par des acquisitions communes, la stratégie industrielle de défense européenne et le programme de l'industrie européenne de la défense.

La mission de DEFIS A1 (Politique industrielle de défense) est de promouvoir la compétitivité durable de l'industrie de défense de l'UE et son adaptation au nouvel environnement de sécurité, ainsi que de stimuler le marché intérieur de la défense, contribuant à une Europe plus forte dans le domaine de la sécurité et de la défense. L'unité A1 gère un ensemble d'outils liés à la politique industrielle et au marché unique. Elle est également chargée d'assurer les relations avec l'Agence européenne de défense (AED), le SEAE (y compris son état-major militaire) et l'OTAN, ainsi que la cohérence avec d'autres initiatives de l'UE dans le domaine de la défense.

**Présentation du poste (nous proposons)**

**Gestionnaire des politiques**

Sa tâche consistera à contribuer à la mise en œuvre des politiques de l'UE qui soutiennent la compétitivité, la capacité d'innovation et la résilience de l'industrie européenne de la défense. Il/elle sera chargé(e) de suivre les principales tendances affectant le secteur de la défense tant au sein de l'UE qu'au niveau international. Il/elle sera impliqué(e) dans la cartographie des chaînes de valeur de la défense de l'UE et de l'écosystème plus large, y compris ses criticités (au niveau des technologies, des dépendances et des acteurs). Il/elle travaillera sur les principales initiatives politiques de l'UE ayant un impact sur le secteur de la défense. Il/elle fera partie d'une équipe composée d'économistes, de politologues et de juristes et devra coordonner des aspects importants du travail dans ce domaine.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Diplôme de fin d'études

— diplôme universitaire ou

formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : Droit ; Sciences politiques ; Economie

Expérience professionnelle

Un candidat ayant une solide connaissance de la base technologique et industrielle de la défense européenne.

Langue (s) nécessaire (s) pour l’accomplissement des tâches

Une bonne maîtrise de l’anglais est nécessaire à l’exercice des fonctions et à une communication efficace avec les parties prenantes internes et externes.

Le poste requiert des candidats qu'ils soient en possession d'une habilitation de sécurité (PSC) valide au niveau SECRET UE/EU SECRET.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)